

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - 2026

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ATTACHE TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de nominations peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 8% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées à un Centre de gestion (Effectif du cadre d'emplois : 432 agents + 57 CDI : $489 \times 8\%/2$), l'application de cette méthode de calcul est plus favorable et permet ainsi **19** inscriptions sur liste d'aptitude pour la promotion interne 2026.

Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de :

- Mme Esméralda PISANU,
- Mme Aurélie MEYNET-CORDONNIER.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade d'**attaché territorial** établie pour l'année **2026** est constituée comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE PUBLIER	Mme BLAIRE Nathalie	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. BRESSON Yann	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE D'EVIAN-LES-BAINS	Mme CHENEVAL-PALLUD Véronique	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE SAINT CERGUES	Mme CHEVALIER-BASTARD Sophie	<i>03 juillet 2026</i>
CDC FIER ET USSES	M. CONSTANT Eric	<i>03 juillet 2026</i>

		Envoyé en préfecture le 03/07/2026
MAIRIE DE POISY	Mme CORBET Doris	Reçu en préfecture le 03/07/2026
MAIRIE DES GETS	Mme CURTET Marie-	Publié le
		ID : 074-287412019-20260703-2026_AG_12-AR
MAIRIE DE LUCINGES	Mme DUMERCQ Isabelle	03 juillet 2026
MAIRIE D'EVIAN-LES-BAINS	M. FABBRIZIO Jérémy	03 juillet 2026
MAIRIE D'EVIAN-LES-BAINS	Mme HANCY Elisabeth	03 juillet 2026
MAIRIE DE SALLANCHES	Mme KERMEL Corinne	03 juillet 2026
CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T 74	M. MAURIER Nicolas	03 juillet 2026
MAIRIE DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY	Mme MEYNET-CORDONNIER Aurélie	09 juillet 2024
MAIRIE DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS	M. MUGNIER Didier	03 juillet 2026
MAIRIE DE DOUVAIN	Mme PISANU Esméralda	09 juillet 2024
MAIRIE DES CONTAMINES MONTJOIE	Mme RAULT Séverine	03 juillet 2026
MAIRIE DE CRANVES SALES	Mme RIEU-WEBER Françoise	03 juillet 2026
MAIRIE DE THYEZ	Mme VAZQUEZ-YANEZ Annick	03 juillet 2026
MAIRIE DE LOVAGNY	Mme VINCENT Florence	03 juillet 2026
MAIRIE DE CRANVES SALES	M. VIOLLET-BOSSON Jean-Baptiste	03 juillet 2026
MAIRIE DE SAMOENS	M. WILLEMAN Aurélien	03 juillet 2026

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée **au 02 juillet 2028**.

Considérant la date de 1^{ère} inscription sur la liste d'aptitude de Mesdames Aurélie MEYNET-CORDONNIER et Esmeralda PISANU, la date de fin de validité de la présente liste, pour ces agents, est fixée au **08/07/2027**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

Fait à Annecy, le 03 juillet 2026

Le Président,



Antoine de MENTHON

